

Mouvement au 1^{er} mars 2011

La première phase du mouvement national se traduit par les départs de Magali PETIT (Cognac muncipale) mutée à BURY (17) et de David PICAUD (CH Angoulême) muté à BESSE St Anastasie (63) et par l'arrivée de Jeannette ROUSSELET en provenance de MEYMAC (19).

4 demandes de mutation interne au département ont été déposées.

La direction propose de donner satisfaction à deux de ces demandes en affectant Mr GUILBAUD au service des domaines (poste vacant au 1^{er} avril avec le départ de Mme PERROY en promotion Idep –équivalent RP-), Mme BALAN au CH d'Angoulême et Mme ROUSSELET au service logistique.

La parité syndicale a, d'un commun accord, fait une contre-proposition de mouvement qui permettait non seulement de donner satisfaction à l'ensemble des demandes mais également de respecter les critères d'ancienneté.

Malgré une argumentation insistante et motivée (légitimité des demandes, critère d'ancienneté, polyvalence des cadres A....) et de longs échanges, nous n'avons pas pu infléchir la décision de la direction qui est restée cantonnée à sa décision initiale, considérant que le choix proposé était « le meilleur ».

Nous avons bien sur voté contre ce mouvement.

Une situation de ce type n'est pas inédite dans le département car nous avons été confrontés, dans un passé très récent, à des décisions de même type. La continuité est assurée.

Cependant, elle est difficilement acceptable car elle provoque une rupture d'égalité entre les différents candidats à un même poste, ne prenant plus en compte les critères habituellement retenus. A croire qu'il vaut mieux être « geignard que grognard ».

Liste d'aptitude de B en A 2011 :

Aucun candidat n'ayant été promu en 2010, la direction a proposé la reconduction du tableau précédent c'est à dire 1 – Jacques BERNUCHON et 2 – Chantal VOJACEK. Deux candidates étaient en 2010 proposées non classées mais l'une a réussi le concours professionnel en 2010 et la seconde n'a pas renouvelé sa candidature.

FO a voté favorablement à cette proposition (abstention de la CFDT)

Point divers :

J'ai souhaité intervenir pour attirer l'attention sur la mise en place d'AGORA dont la généralisation semble prématurée et qui aurait manifestement dû être précédée d'une adaptation aux besoins du réseau de la DGFIP. Un seul exemple, pour s'y connecter (à la condition d'y arriver ce qui est déjà un exploit) alors que nous avions encore l'impression d'être humain devant notre poste de travail en indiquant «nom-prénom-dgfip», nous devenons désormais un « matricule-DGI ».

Et dire que l'on nous avait promis « le meilleur » de chaque direction avec la fusion......il est à craindre qu'Agora en soit le premier exemple ?

Le représentant FO: Valéry.VIORNEY